

ADRESSES UTILES

MAIRIE MONTPELLIER: 04 67 34 70 00 - <http://www.montpellier.fr/>

ASSURANCE MALADIE:

CAF:

TAM: 04.67.22.87.87

HERAULT TRANSPORT:

POLE EMPLOI:

CAP EMPLOI:

MDPH:

HOTEL REGION:

CONSEIL GENERAL:

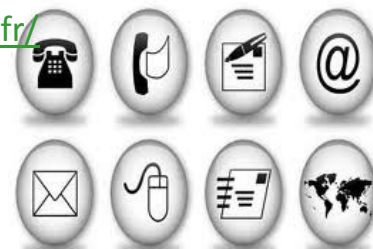
AGGLO Montpellier: 04.67.13.60.00 - <http://www.montpellier-agglo.com/>

CINEMA:

MUSEE:

Adresses personnelles

MEDECIN TRAITANT:



CARNET D'AUTONOMIE

SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE:**CITOYENNETÉ** 2**SANTE** 3**PLANNING FAMILIAL** 4**POLE EMPLOI** 5**CAP EMPLOI** 6**MDPH** 7**TRANSPORT** 8**LOGEMENT** 9**ARGENT** 10**CULTURE** 11**ADRESSES** 12

Le rôle du dispositif ULIS au lycée professionnel Jules Ferry « la colline » sis à Montpellier est l'accompagnement des élèves à besoins particuliers tout au long de leur scolarité.

Le travail fourni auprès de nos élèves ne serait pas complet si, après leur départ de notre établissement, ils étaient livrés à eux même après avoir vécu une scolarité encadrée.

Ce carnet renferme un certain nombre de renseignements essentiels pour une entrée dans la vie active dans de bonnes conditions.

Dans celui-ci, vous trouverez les adresses utiles et les relais qui seront nécessaires afin de bien débuter dans la vie active et commencer à travailler dans les meilleures conditions.

Bonne route

M Repessé Joël , coordonnateur du dispositif.



CITOYENNETÉ

Mairie de Montpellier

1 pl. G Frêche 34267 Montpellier Cedex 2 - Tel: 04 67 34 70 00

<http://www.montpellier.fr/>

Carte d'identité

Cette carte qui authentifie votre identité et votre nationalité vous permet aussi de voyager sans souci dans la communauté européenne.

Passeport

Il vous est nécessaire pour vous déplacer dans le monde entier. Son coût est de 85€, la demande peut-être faite à la mairie de votre domicile mais c'est la préfecture qui délivre le document. Attention aux photographies, elles ont un format précis

Recensement

A 16 ans, il est obligatoire de se faire recenser à la mairie de votre lieu d'habitation.

Vous obtiendrez une attestation de recensement que vous devez garder précieusement. Ce document vous sera demandé pour votre inscription à des examens et concours., p

Carte de séjour

Elle est obligatoire si vous êtes étranger , âgé de plus de 18 ans et que vous souhaitez rester en France plus de 3 mois. Se rendre à la Mairie pour ces documents.

Carte d'électeur

Voter vous permet d'exprimer un choix: **pour** ou **contre** mais aussi **s'abstenir (vote blanc)** qui exprime aussi une opinion.

Votre voix est importante, le vote est un acte citoyen qui permet d'exprimer son choix pendant une élection qu'elle soit, municipale, régionale, nationale ou européenne.

Vous pouvez voter à partir de 18 ans mais il faut s'inscrire sur les listes électorales dans la commune où vous résidez.



Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite. Dans le cadre d'un renouvellement, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée (en cas de perte ou de vol), le prix de la demande est de 25 euros, en timbres fiscaux, qui peuvent être achetés dans un bureau de tabac, dans une trésorerie ou aux centres des impôts

CULTURE

Communauté d'agglomération

50, place Zeus 34961 Montpellier cedex 2 - Tel: 04.67.13.60.00

<http://www.montpellier-agglo.com/>

Pass Agglo

Il est donné (gratuit et personnel) aux habitants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Il propose des prix réduits dans de nombreux lieux de la ville tels que piscine, médiathèque, musée, .. Ainsi qu'un accès à la Cyber Base (place Zeus) où vous pouvez aller sur internet et vous faire aider pour vos recherches de travail. Vous aurez besoin de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile récent, et d'une photo d'identité.

City Card

<http://www.ot-montpellier.fr/bons-plans/city-card>

Sur 1, 2 ou 3 jours, visiter la ville, avec cette carte vous pourrez visiter gratuitement plusieurs sites. Voir le détail sur le site.

Pass culture du CROUS

Il est réservé aux étudiants âgés de 30 ans max. Il donne droit à des réductions sur des places de spectacles et concerts, son prix est de 9€ (se rendre au CROUS, avec photo d'identité et carte d'étudiant)

Réductions particulière au statut MDPH

La carte de priorité (-80%) ou la carte d'invalidité (80% et +) vous permettront d'obtenir des réductions dans divers endroits.

Attention, absence de sensibilité de certaines personnes à la caisse qui vous demanderont votre « % »! Ne rien répondre.

Musées ou cinémas

Selon les musées, Etat ou Région, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou de l'entrée gratuite (avec votre accompagnateur)



Infos, plans, guides, programmes, un seul lieu Office de Tourisme place de la Comédie.

A cet endroit vous trouverez tous les renseignements dont vous aurez besoin. La gentillesse des personnes de l'accueil vous sera bien utile, notez sur papier vos questions si vous avez peur d'oublier ou si vous n'osez pas les poser.

ARGENT

Dès que vous aurez des revenus, il vous faudra un compte bancaire ou postal. Comment mettre cela en route?

- * A partir de 18 ans, pour ouvrir un compte, il suffit de se présenter avec une carte d'identité et un justificatif de revenus. Vous aurez un compte sur lequel vous pourrez déposer votre argent.
- * La banque vous donnera un RIB (relevé d'identité bancaire) qui correspond aux coordonnées de votre compte. Ce RIB sera à donner à l'entreprise ou toute personne qui vous doit de l'argent. La banque vous enverra des relevés de compte pour suivre vos dépenses.
- * En ouvrant un compte, vous aurez une carte bancaire. Elle vous servira à retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques ou, dans certains cas, à payer directement vos achats.
- * Le chéquier est un autre moyen de paiement de vos dépenses.
- * Utilisez un cahier de comptes où vous noterez soigneusement vos dépenses et vos recettes afin de toujours savoir s'il vous reste de l'argent.
- * Banque :
- * Numéro de tél:



En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire, faites opposition tout de suite: appelez le **0892 705 705** ou votre banque qui bloquera votre carte pour interdire tout paiement.

Ne donnez pas votre numéro de compte à n'importe qui et JAMAIS votre code confidentiel de votre carte de crédit. Il est SECRET.

Protégez aussi le numéro à 3 chiffres à l'arrière de votre carte

SANTÉ

Assurance Maladie

L'assurance maladie est un dispositif chargé d'assurer les personnes contre les risques financiers de soins en cas de maladie, ainsi qu'un revenu minimal lorsque l'affection prive la personne de travail. Dès 16 ans, vous posséder un numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte vitale

Médecin référent

Médecin généraliste qui s'occupe de vous et qui est chargé de vous adresser aux médecins spécialisés si besoin est.

Autre médecins

Dans le cadre de votre pathologie, vous êtes peut-être obligé d'aller voir des spécialistes (pour les yeux, les oreilles, etc..) , en général vous devez passer par votre médecin référent mais pas toujours (yeux par exemple)

CMU—couverture médicale universelle

La CMU est une prestation sociale permettant l'accès au soin, ses remboursements, prestations et médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie

Mutuelle complémentaire

La sécurité sociale ne remboursant qu'une partie frais médicaux, une mutuelle est souvent nécessaire mais faut-il encore en avoir les moyens.



Carte vitale

C'est une carte qui vous permet d'attester de vos droits aux prestations de l'assurance maladie. Elle possède une puce électronique contenant les renseignements utiles à la prise en charge de vos soins et peut contenir des informations complémentaires comme le choix de votre médecin référent.

MAISON DES JEUNES ET DE LA SANTÉ

La maison des jeunes et de la santé est agréée et conventionnée par la Sécurité sociale. A ce titre, elle accueille tous les assurés sociaux.

Consultations médicales de médecine générale et de gynécologie, cabinet dentaire, centre de planification (information, contraception, centre de dépistage MST-SIDA).

Conditions privilégiées pour les adhérents LMDE (tiers payant, vaccinations).

Consultations sur rendez-vous :

271 allée du Bon Accueil 34000 Montpellier

Tél. 04 67 52 02 76

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

C'est un lieu ouvert à tous, sa confidentialité permet de discuter de tous les problèmes auxquels les jeunes peuvent être confrontés. La maison prévention santé (rue Maguelone, entre Comédie et Gare) est un autre lieu où trouver des informations. S'y trouve aussi, Espace Montpellier Jeunesse.

Fil santé jeunes Tel: 0800 235 236

Numéro gratuit et anonyme de 8h à 24h

Écoute et dialogues sur la santé et les questions relationnelles



**le planning
familial**

Planning familial

Le Planning Familial est un lieu qui prend en compte toutes les sexualités, où l'on parle de la contraception, de l'avortement et de l'éducation à la sexualité. Il lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales.

C'est un lieu anonyme et gratuit.

LOGEMENT

Lorsque vous vous installerez il vous faudra trouver un logement: studio, appartement, colocation ou non, location de chambre dans une maison ou en foyer de jeunes travailleurs, ...

Pour trouver ce logement vous pouvez vous adresser:

☞ www.logement.informationjeunesselr.fr

☞ Maison du logement, 6 rue J Drapanaud - Montpellier 04.67.58.76.99

☞ Boutique Logement Jeune, 1, rue de la Vieille - Montpellier 04.99.61.46.65

☞ Espace Jeunesse, rue de Maguelone Montpellier - Tram 1 arrêt Comédie

☞ Dans les journaux gratuits.



Aides au logement

☞ **A la CAF** (Caisse des Allocations Familiales) : demandez un dossier d'APL (Aide Personnalisée au Logement) ou d'ALS (Allocation Logement à caractère Social). Vous pouvez joindre le service de suivi qui vous orientera vers une Assistante Sociale qui vous aidera à remplir un dossier demande de FSL (Fonds Solidarité Logement - aides à l'installation dans le logement, caution...)

☞ **A la Boutique Logement** : vous pouvez demander l'aide « Clé Montpellier Logement » pour vous acheter vos premiers loyers et meubles.

☞ **Maison du logement**

☞ **Au CIL34** vous pouvez demander le LOCA PASS qui vous aidera à payer les loyers si vous avez des difficultés financières et vous rembourserez après..

TRANSPORT

Dans l'Hérault, les moyens de transport à votre disposition sont le bus, le tram, le train (TER et TGV), l'avion, sans oublier le vélomag.

Pour le tramways et le Bus, agence commerciale TAM centre ville: rue Jules Ferry 34000 Montpellier

Tram 1, 2, 3 - Gare St Roch - Tel: 04.67.22.87.87

<http://www.montpellier-agglo.com/tam/>

 Précisez votre situation pour être pris en charge ++++

Carte TAM : (5€ pour sa réalisation)

Demandeur d'emploi : 3.40€ par mois

+ 26 ans : avis de situation de pôle emploi + dernier paiement de pole emploi ou RSA si vous n'êtes pas indemnisé par pôle emploi.

-26 ans : avis de situation de pôle emploi + attestation de suivi de la mission locales des jeunes + déclaration sur l'honneur stipulant qu'ils n'ont aucune activité salariale et ne sont pas étudiants.

Tarif personne handicapée : gratuit ou 22.50€ par mois

- Montpellier agglomération : se rendre au CCAS le + proche de chez vous pour obtenir une attestation à retourner pour votre titre de transport.

- Hors agglo : se rendre auprès d'une agence commerciale avec les documents suivants : avis d'imposition + notification d'invalidité + dernier paiement de l' AAH + justificatif de Domicile + CNI

Forfais pour tous

432€ pour 1 ans, 48 € pour 1 mois

Forfais Jeune

245 € pour 1 ans, 35 € pour 1 mois



Hérault transport + MDPH

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez avoir droit à un transport adapté, VSL, Taxi, etc.

Pour cela il vous faut faire une demande de prise en charge auprès de la MDPH.

Hérault transports sera par la suite chargé de trouver le transporteur adapté.

Vélomag

Se renseigner à la Vélostation TAM: 27, rue de Maguelone - Montpellier

PÔLE EMPLOI

Après votre CAP, vous pourrez travailler dans deux sortes de milieux: le milieu normal et le milieu adapté (ESAT). Dans le milieu normal, selon votre rapidité, il faudra peut-être, pour l'administration, contacter le FIPHFP, pour le reste l'AGEFIPH, ces deux organismes adapteront votre poste de travail.

FIPHFP: www.fiphfp.fr AGEFIPH: www.agefiph.fr

Ces deux organismes poursuivent une mission en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ils financent les adaptations de poste de travail et peuvent distribuer des aides financières. Ils interviennent lorsque vous avez trouvé un emploi, pour cela il faut faire l'inscription à Pôle Emploi.

Pôle emploi

L'inscription est obligatoire pour vous aider à trouver un travail et verser les aides. Il faut appeler le 3949 ou s'inscrire sur www.pole-emploi.fr. Pour prendre rdv avec un conseiller. **Prévoir l'aide d'un parent.**

Il est aussi possible de reprendre des études ou de compléter votre formation actuelle.

Vous pouvez, de part votre situation, faire appel à l'aide d'un conseiller spécialisé. Pour cela, il faut vous rendre à CAP Emploi, plus spécialisé pour vous.



CV et lettre de motivation

Pour préparer une recherche d'emploi, il faut rédiger deux documents: un CV et une lettre de motivation.

Le CV doit montrer vos coordonnées, l'existence ou non d'un permis, votre qualification, vos emplois et vos PFMP. La lettre doit vous présenter, indiquer vos motivations pour le poste demandé et faire ressortir vos capacités à prétendre à ce travail.

CAP EMPLOI

CAP EMPLOI, 335 avenue du Prof J.-L. Viala Parc Euromédecine II
34090 MONTPELLIER Tél : 04 99 13 34 25. Fax : 04 99 13 34 28

Ce sont des professionnels qui mettent à votre service leur expertise emploi et handicap.

Cap emploi propose:

- ☞ Une mission de service public gratuit et accessible à tous
- ☞ Un accompagnement personnalisé de votre démarche de recherche d'emploi
- ☞ La connaissance des opportunités d'emploi de la région
- ☞ La maîtrise des dispositifs et des aides relatifs à l'emploi des personnes handicapées
- ☞ Un lien constant avec les partenaires institutionnels et opérationnels de l'emploi et du handicap

Leurs engagements

- ☞ Vous aider à organiser et structurer vos démarches en lien avec votre projet professionnel
- ☞ Présenter votre candidature à des partenaires en lien avec votre projet professionnel
- ☞ Proposer les aides techniques et les aménagements nécessaires à la compensation de votre handicap
- ☞ Intervenir aux côtés de l'employeur pour faciliter votre intégration dans l'équipe de travail



Aides financières et humaines

SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés): aides techniques, accès à des formations en cours d'emploi

AGEFIPH: aide humaine et technique, adaptation du poste de travail pour les entreprises privées.

FIPHFP: idem pour le public.

Ces deux services offrent une prime à l'insertion à la fin de votre apprentissage sous certaines conditions.

MDPH

Maison des personnes handicapées de l'Hérault
59, Avenue de Fès Bât. B- BP 7353 - 34086 Montpellier Ce-
dex 4 - Tél : 0810 811 059 Fax : 04 67 67 75 58



Principales missions de la MDHH

- ☞ Informer, orienter
- ☞ Offrir un accès unique aux droits et prestations
- ☞ Faciliter les démarches des personnes handicapées et de leurs proches
- ☞ Mettre en place et organiser l'équipe pluridisciplinaire.
Cette équipe évalue les besoins de la personne sur la base de son projet de vie

C'est un lieu où vous pourrez trouver toutes les informations concernant votre handicap. Vous pourrez, via votre médecin référent, mettre à jour votre dossier en fonction de l'évolution de vos difficultés.

N'hésitez pas à vous renseigner sur le site :

<http://www.mdph34.fr/fr/accueil.html>

Ce sont vos droits qui y sont référencés.

Dès la sortie du lycée, une demande particulière est à faire: **la reconnaissance de travailleur handicapé.**

Elle permet, notamment, de bénéficier :

- d'une priorité d'entrée dans les mesures d'aides pour l'emploi;
- d'une formation professionnelle appropriée
- d'un aménagement du poste de travail si nécessaire;
- des aides de l'Agefiph et du FIPHFP
- du dispositif de maintien dans l'emploi.

